

2024-2025

# LIVRET DU STAGIAIRE

## DU

## DIPLÔME UNIVERSITAIRE

# PRÉPARATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE (CAPPEI)



ÉQUIPES.....	3
CONTEXTE, OBJECTIFS ET DÉBOUCHÉS .....	5
ORGANISATION DE LA FORMATION .....	6
CONTENU DE LA FORMATION .....	7
M3C (Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences) .....	14

## DIRECTION

Directrice de l'INSPÉ de l'académie d'Amiens

**Nathalie CATELLANI**

nathalie.catellani@u-picardie.fr

Directrice adjointe de l'INSPÉ de l'académie d'Amiens

Responsable des formations

**Laure IBERNON**

laure.ibernon@u-picardie.fr

Directrice adjointe de l'INSPÉ de l'académie d'Amiens

Responsable recherche et innovation

**Béatrice FINET**

beatrice.finet@u-picardie.fr

Responsable Education inclusive

**Geoffrey BLONDELLE**

geoffrey.blondelle@u-picardie.fr

## SECRÉTARIATS

Gestionnaire scolarité

**Christèle CARPENTIER**

christele.carpentier@u-picardie.fr

**RESPONSABLE DU**

**Laure IBERNON**

laure.ibernon@u-picardie.fr

**FORMATEURS DU**

**Sébastien BACLET**, PE ASH, INSPÉ

**Geoffrey BLONDELLE**, MCF Psychologie des apprentissages, Psychologue spécialisé en neuropsychologie, INSPÉ

**Aurélie DUBUS**, PE ASH en temps partagé, INSPÉ

**Laure IBERNON**, PU Psychologie des apprentissages, INSPÉ

**Lucinda SCAGNETTI**, PE ASH, INSPE

**Christelle TOCH**, PsyEN, INSPÉ

**Equipes de circonscription ASH des 3 départements**

### Contexte

Le Diplôme Universitaire « Préparation au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive - Prépa CAPPEI » est destiné aux professeurs titulaires exerçant dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements et services accueillant des élèves qui présentent des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie, et souhaitant préparer et obtenir le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI). Ils peuvent s'inscrire au présent DU, après autorisation délivrée par le Rectorat de l'académie d'Amiens, et sont le temps de la formation professeurs stagiaires CAPPEI.

Conformément au décret n°2017-169 du 10 février 2017 modifié créant le CAPPEI, ce DU est accessible aux professeurs du premier et du second degré de l'enseignement public, titulaires ou contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi que les maîtres contractuels, les maîtres agréés et les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

### Partenariat

Le Rectorat de l'académie d'Amiens confie à l'INSPE la mise en œuvre de la formation dans le cadre du PAF.

Dans le cadre de la convention académie / UPJV et de son volet relatif à la formation continue, l'université prend en charge le coût de mise en œuvre de la formation et de ses personnels.

Le volet certification est piloté par le Rectorat.

### Objectifs

Le présent DU permet aux professeurs stagiaires CAPPEI du premier et du second degré de l'académie d'Amiens de développer les compétences professionnelles attendues en vue de l'obtention du CAPPEI (voir BOEN n°10 du 11-3-2021), et vise particulièrement l'acquisition des capacités et aptitudes professionnelles nécessaires aux pratiques de l'éducation inclusive. La formation se déroule pendant l'année de stage CAPPEI et complète le tutorat mis en place par le Rectorat auprès de ces professeurs afin de contribuer à l'obtention du CAPPEI et de permettre leur adaptation à leurs fonctions dans l'Éducation inclusive.

La circulaire du 12 février 2021 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 modifié et publiée du Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n°10 du 11-02-2021 fixant les modalités de la formation professionnelle spécialisée et le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive prévoit la mise en place de la formation par l'INSPE en lien avec le Rectorat de l'académie et conformément à la cartographie de l'offre académique, interacadémique et nationale de formation. La mise en place du DU garantit le cadre national de la formation à l'éducation inclusive.

### Compétences certifiées par le DU

La liste des compétences professionnelles que les professeurs stagiaires CAPPEI doivent développer est fixée par le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (Annexe A du BO du 25 juillet 2013), auquel s'ajoute le référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé (Annexe 1 du BO n°10 du 11 mars 2021).

### Débouchés

Affectation possible à titre définitif sur des postes relevant de l'adaptation scolaire ou de la scolarisation des élèves en situations de handicap.

### Organisation générale

Conformément au BO n° 10 du 11 mars 2021, le DU comprend les modules suivants :

- un module de tronc commun, comprenant 6 intitulés complémentaires, pour un total de 144 heures,
- 2 modules d'approfondissement de 52 heures chacun, en fonction de l'offre proposée par l'INSPE de l'académie d'Amiens et le parcours choisi par les professeurs stagiaires CAPPEI (cf. Annexe 3 du BO du 11 mars 2021), pour un total de 104 heures,
- un module de professionnalisation dans l'emploi pour 52 heures au total.

En juin précédant l'année d'entrée en formation, deux journées (soit 12h sur les 24 heures précisées dans le BO du 11 mars 2021) sont organisées par et à l'INSPE afin présenter le déroulement de la formation et le DU et de fournir les outils nécessaires à la prise de poste dès la rentrée de septembre.

### Nombre d'heures de la formation

Formation hybride de 300 heures, dont 216h en présentiel et 84h en distanciel asynchrone à partir des ressources déposées sur la plateforme TUTELEC.

### Rythme de la formation

La formation a lieu en semaine complète en alternance avec la présence des stagiaires sur leurs postes supports (une semaine en formation à l'INSPE, hors mercredi, une semaine en établissement).

12 semaines de formation entre septembre et avril.

**Date de démarrage de la formation** : semaine 38 (3ème semaine de septembre)

**Date de fin de formation** : semaine 15 de l'année suivante (en avril/mai avant les congés scolaires de printemps). Les épreuves du CAPPEI se déroulent à partir de mai et jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Des temps de visites chez les tuteurs terrain et dans d'autres structures de l'éducation inclusive sont organisés par le Conseiller ou la Conseillère Technique ASH, les IEN ASH et leurs collaborateurs et collaboratrices.

### Effectifs

60 professeurs stagiaires du premier et du second degré.

### Modalités de recrutement

Sur liste des professeurs admis à suivre la formation par la commission académique ad hoc (liste transmise par le CT ASH).

Conformément au BO n°10 du 11 mars 2021, les professeurs spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou se préparer à l'exercice de nouvelles fonctions peuvent solliciter leur participation à un ou plusieurs modules d'approfondissement ou de professionnalisation dans l'emploi. La participation à ces modules fait l'objet d'une attestation professionnelle précisant le ou les modules de formation suivis.

Les 6 modules du tronc commun de la formation sont obligatoires. Ils visent à s'approprier le concept d'éducation inclusive et ses enjeux, et à connaître le cadre législatif et réglementaire de sa mise en œuvre. Les compétences ciblées dans la formation de tronc commun permettent aux professeurs stagiaires de travailler en partenariat avec les professionnels de l'accompagnement et du soin, en connaissant mieux leurs rôles et pratiques, mais aussi de professionnaliser les relations avec les familles dans le but de construire le parcours de formation de l'élève à besoins éducatifs particuliers. Une large part du tronc commun s'attache à pouvoir identifier, analyser et prendre en compte les besoins éducatifs particuliers pour leur apporter des réponses pédagogiques et éducatives et construire une posture de personne-ressource.

La mise en œuvre de l'éducation inclusive nécessite la maîtrise des concepts de handicap et de besoins éducatifs particuliers, mais aussi les notions d'accessibilité et de compensation, d'en connaître les évolutions et les changements par des éclairages croisés, à la fois historiques, sociologiques, anthropologiques, philosophiques, éducatifs, pédagogiques et didactiques. A cela s'ajoute de pouvoir penser son action dans le cadre international.

#### Compétence 1

L'enseignant spécialisé exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive : en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif ; en concevant son action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'établissement.

Ce module a pour objectif de connaître les principes généraux du droit et textes législatifs relatifs à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers : ouverture des droits au titre du handicap, aides spécialisées, enseignement adapté aux élèves en difficulté, dispositifs d'adaptation scolaire et autres dispositifs comme la classe-relais, l'enseignement en milieu pénitentiaire, etc.

#### Compétence 1

L'enseignant spécialisé exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive : en œuvrant à l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes en vigueur et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

EC1.3	CONNAISSANCE DES PARTENAIRES		
	HEURES	CM : 12	TD : 6

L'objectif de ce module est d'amener le professeur spécialisé à approfondir ses connaissances sur les partenaires potentiels dans les différents contextes d'exercice et sur leur culture professionnelle et à développer son expertise dans la pratique du travail partenarial au service du parcours de formation des élèves.

#### Compétence 1

L'enseignant spécialisé exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive : en s'inscrivant dans une démarche de coopération avec différents acteurs et partenaires.

EC1.4	RELATIONS AVEC LES FAMILLES		
	HEURES	CM : 12	TD : 6

Ce module permet aux professeurs stagiaires de structurer, dans le cadre de leurs activités professionnelles, leurs relations avec les représentants légaux, parents ou autres, dans le prolongement de leurs actions pédagogiques et dans le respect des choix éducatifs des familles, en ajustant leurs discours et attitudes dans un but d'information et de partenariat.

#### Compétence 1

L'enseignant spécialisé exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive : ; en coordonnant des actions avec les membres de la communauté éducative pour la scolarisation et l'accompagnement des élèves.

EC1.5	BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS ET REPONSES PEDAGOGIQUES, EDUCATIVES		
	HEURES	CM : 27	TD : 21

L'objectif de ce module est d'amener les professeurs à acquérir des connaissances approfondies sur le développement de l'enfant et de l'adolescent : développement typique, difficultés, troubles, effets du contexte socio-familial, besoins. Il consiste à développer des pratiques professionnelles visant l'accessibilité universelle des apprentissages, l'identification et l'analyse des besoins éducatifs particuliers des élèves, ainsi que la mise en œuvre de réponses pédagogiques et éducatives adaptées.

#### Compétence 2

L'enseignant spécialisé exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire.

EC1.6	PERSONNE RESSOURCE		
	HEURES	CM : 12	TD : 12

Ce module a pour objectif d'amener les professeurs spécialisés à appréhender leur rôle de personne ressource selon trois dimensions : sensibiliser à l'éducation inclusive, jouer un rôle moteur dans leur environnement, apporter une expertise à l'équipe pédagogique, dans le but de contribuer à élaborer une démarche inclusive dans le cadre du projet de leur établissement d'exercice.

### **Compétence 3**

L'enseignant spécialisé exerce une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses.

Dans ce module, il s'agit de permettre aux professeurs stagiaires d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de l'enseignement spécialisé dans les environnements spécifiques de leurs affectations. Conformément au BO sus cité, les professeurs stagiaires CAPPEI suivent, au choix, un module de professionnalisation.

## EC2.1

## PROFESSIONNALISATION EGPA/EREA

HEURES

CM : 0

TD : 52

Ce module vise à permettre au professeur spécialisé intervenant dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ou dans une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) de connaître le cadre et la mise en œuvre de son action dans le contexte local, de favoriser l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnelle de l'élève dans le cadre du parcours Avenir. L'objectif du module vise également la mise en œuvre de pratiques pédagogiques adaptées, ambitieuses et innovantes, favorisant l'enrôlement des élèves dans les apprentissages. Le professeur en EREA ou SEGPA est aussi une personne ressource dans l'établissement.

## EC2.2

## PROFESSIONNALISATION ULIS

HEURES

CM : 0

TD : 52

Ce module contient 2 groupes : les professeurs stagiaires en ULIS 1er degré (EC2.2.1) et ceux en ULIS 2nd degré (EC2.2.2).

Ce module s'adresse aux professeurs spécialisés coordonnateurs d'unité localisée d'inclusion scolaire (ULIS) dans le premier ou le second degré. Il a pour objectif de permettre aux professeurs spécialisés d'acquérir les compétences en lien avec leurs missions spécifiques d'enseignement lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS, mais aussi d'organisation, de planification et de formalisation des aides humaines au sein du dispositif, dans les classes de référence des élèves et dans l'établissement scolaire. Le coordonnateur a aussi pour mission d'animer les relations entre l'ULIS et les partenaires extérieurs et d'être personne-ressource.

EC2.3	PROFESSIONNALISATION RASED		
	HEURES	CM : 0	TD : 52

Ce module a pour objectif l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice des missions des professeurs en réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Ce module contient un contenu de formation commun et deux contenus de formation distincts : l'un concerne l'aide à dominante pédagogique et l'autre l'aide à dominante relationnelle. Les contenus communs visent à être capable de mettre en œuvre des actions de prévention des difficultés d'apprentissage ou d'insertion dans la vie collective, et d'être personne ressource.

Concernant les contenus de l'aide à dominante pédagogique le module cible les capacités à intervenir auprès des élèves en difficulté scolaire, notamment en favorisant le transfert en classe des compétences travaillées durant le temps d'aide spécialisée et en privilégiant autant que possible le co-enseignement et/ou la co-intervention.

En ce qui concerne les contenus de l'aide à dominante relationnelle, le module vise les capacités à mettre en place des actions susceptibles de favoriser un engagement actif de l'enfant dans les différentes situations et de co-intervenir avec un autre enseignant dans le cadre des pratiques inclusives.

EC2.4	PROFESSIONNALISATION UNITE D'ENSEIGNEMENT D'UN ETABLISSEMENT MEDICO-SOCIAL (UE)		
	HEURES	CM : 0	TD : 52

Ce module s'adresse aux professeurs stagiaires CAPPEI exerçant dans des UE d'un établissement médico-social ou un service spécialisé (IME, ITEP, à l'hôpital ou dans une unité externalisée dans un établissement scolaire (notamment unité d'enseignement en école primaire, en collège). Dans ces contextes, le professeur spécialisé porte, au sein d'équipes pluriprofessionnelles, la dimension scolaire des projets d'accompagnement.

Les contenus visent à connaître l'environnement spécifique propre à chaque unité d'enseignement et à en comprendre les contraintes afin de les intégrer dans l'enseignement et de d'adapter sa pratique professionnelle aux évolutions de l'environnement et des publics accueillis. Il s'agit également de savoir se positionner comme enseignant et personne ressource.

Parmi les EC3.1, 3.2, 3.3 et 3.4, chaque stagiaire en suit 2, conformément aux directives du BO n°10 du 11 mars 2021, c'est-à-dire selon le parcours spécialisé. Les professeurs stagiaires CAPPEI exerçant en RASED et en SEGPA/EREA suivent les modules GDCAE et GDS2. Les professeurs stagiaires CAPPEI exerçant en ULIS suivent les modules TSLA et TFC.

EC3.1 GRANDE DIFFICULTE DE COMPREHENSION DES ATTENTES DE L'ECOLE (GDCAE)			
	HEURES	CM : 6	TD : 46

L'objectif de ce module est d'approfondir les apports des modules 5 et 6 du tronc commun afin d'apporter des réponses pédagogiques touchant la grande difficulté de compréhension des attentes de l'école. Un équilibre des contenus est proposé entre les 4 composantes du module : 1) analyse et compréhension de la complexité des situations risquant de faire obstacle à la réussite du parcours de formation de l'élève, 2) compréhension des conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire, 3) construction de réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées aux besoins des élèves, 4) coopération et travail en partenariat.

EC3.2 TROUBLES SPECIFIQUES DU LANGAGE ET DES APPRENTISSAGES (TSLA)			
	HEURES	CM : 3	TD : 49

Les TSLA concernent les troubles spécifiques du développement du langage oral, les troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité, les troubles des fonctions exécutives, les troubles spécifiques du développement du langage écrit, les troubles du raisonnement logico-mathématiques. Pour chacun de ces troubles 4 composantes sont abordées dans ce module, à commencer par les définitions des troubles et leurs conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire, en allant de l'identification des besoins aux réponses pédagogiques, éducatives et didactiques, et en abordant la coopération et le travail en partenariat.

EC3.3 TROUBLES DES FONCTIONS COGNITIVES (TFC)			
	HEURES	CM : 15	TD : 37

Ce module vise à apporter des connaissances sur les troubles des fonctions cognitives et sur les parcours de vie des personnes atteintes de ces troubles, les conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire. Les contenus de ce module abordent l'identification des besoins et les réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées, ainsi que la coopération et le travail en partenariat.

EC3.4 GRANDE DIFFICULTE SCOLAIRE 2 (GDS2)			
	HEURES	CM : 6	TD : 46

Ce module permet d'approfondir de manière transversale les liens entre les difficultés de langage et des troubles dans l'appropriation des mathématiques et de la logique. Il vise à approfondir les connaissances touchant l'apprentissage initial et continué de la lecture et de l'écriture, les connaissances touchant à la construction des concepts mathématiques et scientifiques et celles touchant les méthodes et les outils pour apprendre. De plus il favorise la formation de la personne et du citoyen.

Volume horaire pour un étudiant

TYPE	EVENEMENT	UE avec EC	CODE	Libellé	Volume horaire pour un étudiant		
					Volumes BOEN	HEURES CM	HEURES TD
UE	Obligatoire	oui	UE1	Préparation au CAPPEI - Tronc Commun de l'éducation inclusive	144	87	57
EC	Obligatoire		EC1.1	Enjeux éthiques et sociétaux	18	9	9
EC	Obligatoire		EC1.2	Cadre législatif et réglementaire	18	15	3
EC	Obligatoire		EC1.3	Connaissance des partenaires	18	12	6
EC	Obligatoire		EC1.4	Relations avec les familles	18	12	6
EC	Obligatoire		EC1.5	Besoins éducatifs particuliers et réponses pédagogiques, éducatives	48	27	21
EC	Obligatoire		EC1.6	Personne ressource	24	12	12
UE	Au choix	oui	UE2	Préparation au CAPPEI - Professionnalisation dans l'emploi	52		52
EC	Au choix		EC2.1	Professionnalisation EGPA/EREA	52		52
EC	Au choix		EC2.2	Professionnalisation ULIS 1	52		52
EC	Au choix		EC2.3	Professionnalisation ULIS 2	52		52
EC	Au choix		EC2.4	Professionnalisation RASED	52		52
EC	Au choix		EC2.5	Professionnalisation UE	52		52
UE	Au choix	oui	UE3	Préparation au CAPPEI - Approfondissement	104		104
EC	Au choix		EC3.1	Grande difficulté de compréhension des attentes de l'école (GDCAE)	52		52
EC	Au choix		EC3.2	Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages (TSLA)	52		52
EC	Au choix		EC3.3	Troubles des fonctions cognitives (TFC)	52		52
EC	Au choix		EC3.4	Grande difficulté scolaire 2 (GDS2)	52		52
<b>TOTAUX</b>					<b>300</b>	<b>87</b>	<b>213</b>

L'assiduité à l'ensemble de la formation est obligatoire. Toute absence doit être justifiée auprès du rectorat de l'académie d'Amiens, employeur des candidats, et de l'INSPE.

L'évaluation du diplôme est fondée sur la vérification du degré de maîtrise des compétences professionnelles extraites du référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé. Le diplôme sera validé si le niveau de compétences est de 3 *a minima* dans au moins 2 des trois compétences listées ci-dessous. Le niveau 1 est éliminatoire.

L'évaluation du niveau de développement des compétences sera effectuée tout au long de la formation à travers les travaux effectués en formation réunis en un e-portfolio sur la plateforme Tutelec. Les candidats devront déposer : une séance d'apprentissage filmée, des écrits intermédiaires du dossier professionnel selon un échéancier précis (dates communiquées en début d'année).

Les stagiaires sont répartis en 4 groupes, avec un tuteur référent, pour les TD des modules de tronc commun.

Les professeurs stagiaires seront tutorés par groupe de parcours, par un formateur de l'INSPE référent, pour le dossier professionnel demandé pour le CAPPEI. Les formateurs apporteront l'aide méthodologique, aideront à préciser l'axe de réflexion et amorceront la recherche des apports théoriques, dans les modules de tronc commun (EC1.5 et EC1.6), pour élaborer ce dossier professionnel du CAPPEI.

Le suivi se déroulera comme suit :

- Relecture de l'écrit professionnel et analyse de séances filmées par les tuteurs INSPE dans le cadre de l'accompagnement à l'épreuve 1, en remplacement de la visite sur le terrain.
- Visites par le CPC ASH et le tuteur terrain.
- Bilan intermédiaire des stagiaires en visioconférences par département selon des dates arrêtées en début d'année.

NIVEAUX DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	
1- INTERMÉDIAIRE	Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.
2 - AUTONOME	Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique
3 - AVANCÉ	Exerce les compétences visées de manière combinée. Il opère des choix pertinents par rapport à la situation professionnelle rencontrée.
4 - EXPERT	Démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

## GRILLES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

<b>COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES D'UN ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ (BO n°10 du 11-3-2021)</b> Les compétences sont évaluées globalement, parmi les critères détaillés ci-dessous, selon les parcours.	<b>Niveau de compétences de 1 à 4</b>
---	---

Compétence 1 - En exerçant dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive, le professeur :	1	2	3	4
<b>Critère 1</b> : contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif ;				
<b>Critère 2</b> : conçoit son action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'établissement ;				
<b>Critère 3</b> : conçoit avec d'autres professeurs des séquences de co-enseignement ou de co-intervention dans le cadre de pratiques inclusives ;				
<b>Critère 4</b> : œuvre à l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes en vigueur et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;				
<b>Critère 5</b> : s'inscrit dans une démarche de coopération avec différents acteurs et partenaires ;				
<b>Critère 6</b> : conçoit au moins une action avec les membres de la communauté éducative pour la scolarisation et l'accompagnement des élèves.				

Compétence 2 - En exerçant une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire, le professeur :	1	2	3	4
<b>Critère 1</b> : assure une mission de prévention des difficultés d'apprentissage ;				
<b>Critère 2</b> : contribue à l'établissement de parcours de formation adaptés visant une bonne insertion sociale et professionnelle ;				
<b>Critère 3</b> : se dote et utilise des méthodes et outils d'évaluation adaptés ;				
<b>Critère 4</b> : définit des stratégies d'apprentissage personnalisées et explicites ;				
<b>Critère 5</b> : adapte les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation ;				
<b>Critère 6</b> : élabore ou contribue à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans une perspective d'un parcours de réussite.				

Compétence 3 - En exerçant une fonction de personne-ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses, le professeur :	1	2	3	4
<b>Critère 1</b> : s'approprie et diffuse les enjeux éthiques et sociétaux de l'Ecole inclusive ;				
<b>Critère 3</b> : répond dans le contexte d'exercice aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers ;				
<b>Critère 4</b> : mobilise les éléments des cadres législatif et réglementaire dans la variété de ses missions ;				
<b>Critère 5</b> : connaît et coopère avec la diversité des partenaires et des acteurs de l'Ecole inclusive ;				
<b>Critère 6</b> : construit des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation ;				
<b>Critère 7</b> : conçoit et met en œuvre des modalités de co-intervention ;				
<b>Critère 8</b> : construit et anime des actions de sensibilisation, d'information et participe à des actions de formation sur le thème de la l'éducation inclusive ;				
<b>Critère 9</b> : prévient l'apparition de difficultés chez certains élèves ayant une fragilité particulière.				

Pour la validation du diplôme, les compétences métier sont évaluées pour l'ensemble des UE par une note globale.